

PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction de la mer Sud océan Indien

Saint-Denis, le 12 JUIL. 2019

ARRÊTÉ n° 2532
modifiant l'arrêté n° 660 du 12 avril 2019 relative à la
réglementation l'exercice de la pêche maritime professionnelle
dans les eaux du département de La Réunion

LE PRÉFET DE LA RÉUNION
chevalier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le décret du 29 mai 2019 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1742 du 15 juillet 2008 modifié réglementant l'exercice de la pêche maritime dans les eaux du département de La Réunion ;

VU l'arrêté préfectoral n° 660 du 12 avril 2019 modifiant l'article 12 de l'arrêté n°1742 du 15 juillet 2008 sur la pêche à la senne ;

Considérant que les dispositions des articles L914-3 du code rural et de la pêche maritime et L120-1 et L120-2 du code de l'environnement ont été méconnues,

SUR PROPOSITION du directeur de la mer sud océan Indien,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 660 du 12 avril 2019 modifiant l'article 12 de l'arrêté préfectoral n° 1742 du 15 juillet 2008 réglementant l'exercice la pêche professionnelle dans les eaux du département de La Réunion est rapporté.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture, le directeur de la mer sud océan Indien, le commandant de la gendarmerie de La Réunion, ainsi que les services habilités pour la police des pêches maritimes, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Le Préfet

Pour le Préfet
le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Pascal GAUCI

Ampliation :

- Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA),
- Direction de la mer Sud océan indien (DMSOI),
- CROSS – cellule surpêche,
- Centre national de surveillance des pêches,
- Comité Régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion (CRPMEM),
- Gendarmerie Nationale (BOE),
- Gendarmerie Maritime.